



Les contrats de droits d'auteur, droits voisins et droit à l'image

16 et 17 septembre 2020 - 2 jours- 680 €*

PUBLIC

Administratrice/administrateur - responsables et chargé/ es de communication - directions artistiques - toute personne amenée à traiter les droits d'auteur, les droits voisins et le droit à l'image dans sa structure.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Comprendre les règles qui régissent les droits d'auteur - Elaborer des outils juridiques pertinents (contrat, lettre-accord, autorisation) - Connaître les particularités qui régissent les droits d'auteur sur internet et la captation audiovisuelle.

CONTENU DÉTAILLÉ

Quels sont les réflexes juridiques à acquérir quant aux questions de droits d'auteur ?

- Ce qui est protégé par le droit d'auteur
- Les conditions d'accès à la protection par le droit d'auteur
- Les droits accordés par le droit d'auteur
- Les droits patrimoniaux : les droits d'exploitation des œuvres non-tombées dans le domaine public
- Les droits moraux
- La titularité des droits : qui peut revendiquer la titularité des droits d'auteur ?

Quels sont les réflexes juridiques à acquérir quant aux questions de droits d'auteur ?

- Quelles sont les conséquences d'une cession de droits d'auteur ?
- Les conditions de validité de la clause de cession de droits
- La clause est-elle valable en l'absence de rémunération au profit des auteurs concernés ?
- Les exceptions aux droits patrimoniaux
- Peut-on éviter de solliciter l'autorisation du titulaire des droits d'exploitation pour utiliser une œuvre ?
- Les exceptions du droit d'auteur
- Le danger des œuvres dites «libres de droit»

PRE-REQUIS

Être en charge de l'organisation de la rédaction des contrats, de leur négociation, de leur contrôle.

Le réseau internet et les questions de droits d'auteur

Quels sont les acteurs juridiques du réseau Internet et leurs obligations ?

- Êtes-vous éditeur de contenus ou hébergeur ?
- La problématique des contenus générés par les utilisateurs (forums, commentaires des internautes, mise en ligne par l'internaute de contenus photographiques ou vidéographiques, etc.)
- Quels sont les réflexes à acquérir lorsque vous souhaitez réagir lors de la mise en ligne d'un contenu dont vous détenez les droits ?
- Devez-vous faire intervenir systématiquement un agent assermenté pour faire constater le litige sur le réseau Internet ?
- Quelles sont les diligences à accomplir avant toutes diligences à l'encontre d'un contre facteur ?

La captation audiovisuelle de spectacles et les questions de droits d'auteur

- Les personnes physiques ou morales en charge de la captation d'un spectacle peuvent-elles invoquer des droits d'auteur ?
- Si la captation audiovisuelle est réalisée en interne, des accords particuliers sont-ils nécessaires (notamment avec les personnes salariées de votre structure) ?
- Le public dont l'image est reproduite, peut-il invoquer un droit indépendant de toute notion de droit d'auteur, de droits voisins ou de vie privée ?

INTERVENANT EXPERT



Bruno Anatrella - Avocat au barreau de Paris, Bruno Anatrella est le cofondateur du Cabinet BAGS AVOCATS. Il est également Président de l'association Cyberlex (www.cyberlex.org)

SUITE DE PARCOURS

- Les organismes de gestion collective : SACD, SACEM, Spédidam
- Contrats du spectacle vivant: cession, coproduction, coréalisation, résidence
- Panorama des étapes juridiques et sociales d'une production

DEROULEMENT

La formation en présentiel débute par une présentation de l'intervenant et des participants fin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique. Elle se poursuit avec alternance d'exposés théoriques, de cas pratiques et de questions.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Elle se déroule dans une salle équipée d'un paperboard et d'un vidéoprojecteur. Un support pédagogique est remis à chaque participant.

MODALITES D'EVALUATION

Une feuille d'émargement ainsi qu'un certificat de réalisation sont signés par les participants chaque jour. La formation est évaluée par le biais d'un QCM de 10 questions maximum.

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant·e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

FINANCEMENT

Les tarifs sont net de taxes - Le CAGEC est exonéré de TVA.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payés..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

HORAIRES

Paris : 9h15 à 13h et 14h à 17h30

Nantes : 9h à 13h et 14h à 17h15

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30
formation@cagec.fr - www.cagec.fr

Document non contractuel - Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com) - Copyright CAGEC©..



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Demande de pré-inscription

Formation : Les contrats de droits d'auteur...
16 et 17 septembre 2020 - Paris

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Si vous vous trouvez en situation de handicap, faites-le savoir à Sylvie au 02 40 35 87 30. Elle portera une attention particulière à vous accueillir et à vous orienter dans vos démarches. Elle informera l'intervenant/e qui veillera à vous installer au mieux pour votre confort.

Financement du stage

AFDAS

OPCO autre

Employeur

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.